



Pôle handicap 67

## 1. EDITORIAL

Au SAMSAH ainsi qu'au SAVS, l'année 2022 est synonyme de nombreux accomplissements, tels que : un déménagement, un travail sur l'élaboration du projet de service, une poursuite des actions de prévention santé au sein du Pôle Adulte Handicap de l'ARSEA, une poursuite des accompagnements auprès des bénéficiaires au plus près de leurs besoins et une candidature à un appel à projet concernant la création de places en SAMSAH pour adultes en situation de handicap présentant des troubles du spectre autistique. L'année a été riche en échanges, réflexions et engagements de la part des différents professionnels dans l'ensemble de ces projets.

## 2. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) de l'ARSEA

accompagnent des adultes en situation de handicap intellectuel, psychique avec ou sans troubles associés en milieu ordinaire de vie. Les missions du SAVS s'orientent principalement vers l'accompagnement social et l'accès aux droits. Le SAMSAH répond aux mêmes missions et propose en plus un accompagnement vers les soins médicaux.

Les prestations fournies par le SAMSAH et le SAVS sont multiples et s'attachent à promouvoir le maintien des bénéficiaires dans leur logement en soutenant leur bien-être, leur autonomie et leur sécurité, avec un axe médical qui s'ajoute pour le SAMSAH. Ces prestations sont mises en place au regard du projet personnalisé, et donc des besoins et demandes de chaque bénéficiaire.

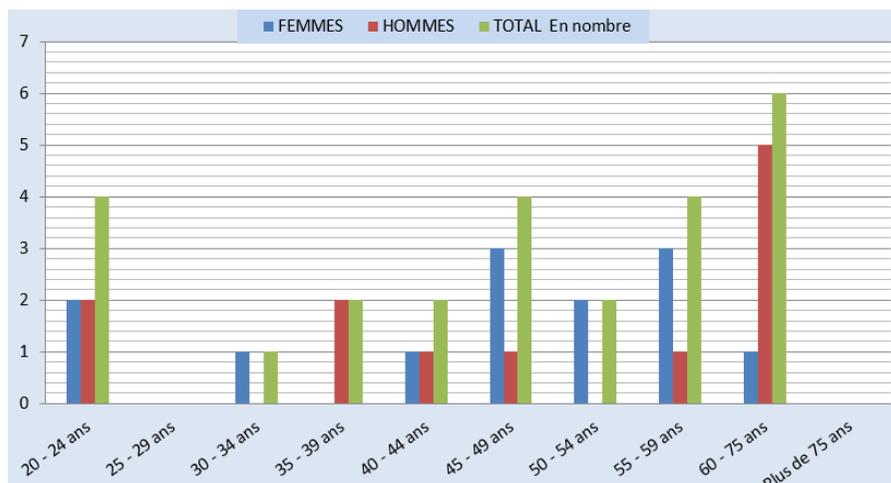
### 2.1. L'Activité

SAMSAH				
	2019	2020	2021	2022
AGREMENT	20	20	25	25
NBR DE JOURS D'ACTIVITE	249	252	253	251
JOURNEES / SEANCES PREVISIONNELLES	4980	5040	6097	6097
JOURNEES / SEANCES REALISEES	5 022	5 074	5 864	6 036
ECART	42	34	-251	-214
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	100,84%	100,67%	96,17%	98,99%
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES ACCOMPAGNEES DURANT L'ANNEE	24	24	28	30

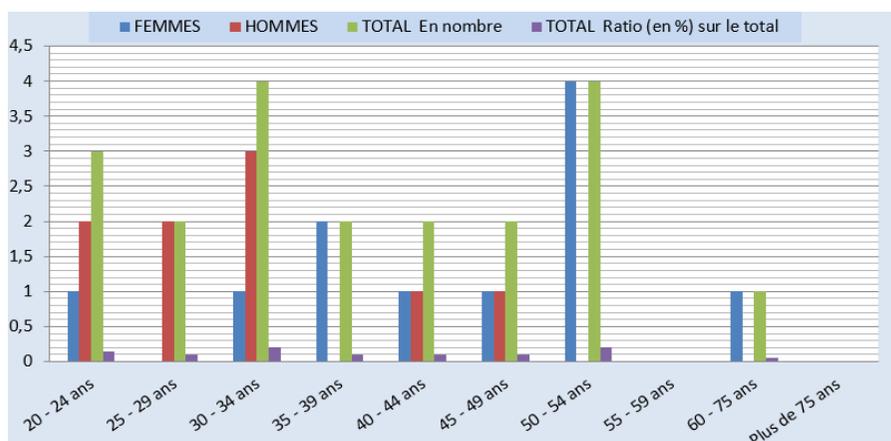
SAVS				
	2019	2020	2021	2022
AGREMENT	20	20	20	20
NBR DE JOURS D'ACTIVITE	249	252	253	251
JOURNEES / SEANCES PREVISIONNELLES	4960	5040	5060	5060
JOURNEES / SEANCES REALISEES	4980	5038	4958	5056
ECART	0	-2	-102	36
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	100,40%	99,96%	97,98%	99,92%
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES ACCOMPAGNEES DURANT L'ANNEE	26	22	22	25

## 2.2. La répartition de l'effectif par âge et par sexe

### SAMSAH



### SAVS



Le SAMSAH et le SAVS accompagnent des personnes en situation de handicap de 20 à plus de 75 ans. En 2022, nous pouvons cependant constater que la moyenne

d'âge des bénéficiaires est plus basse qu'en 2021. Ce changement est dû notamment aux admissions de jeunes adultes orientés par les structures du secteur du handicap pour enfant. Il est important de mentionner également que le SAMSAH et le SAVS accompagnent toujours des personnes âgées de plus de 60 ans, notamment pour leur permettre un maintien à domicile dans des conditions de vie dignes mais aussi pour exercer une vigilance concernant les difficultés liées à leur handicap et à leur vieillissement, d'un terrain clinique parfois complexe. Comme chaque année, la situation des personnes vieillissantes en situation de handicap pose question en raison de l'absence de dispositifs adaptés pour prendre le relais du SAMSAH ou du SAVS.

## 2.3. Les admissions

ADMISSIONS SAMSAH		
ADMISSIONS - PROVENANCE	NOMBRE	%
IMPRO	1	17%
ESAT	1	17%
MANDATAIRE JUDICIAIRE	1	17%
EMA	2	33%
SESSAD	1	17%
<b>TOTAL ADMISSIONS</b>	<b>6</b>	<b>100%</b>

ADMISSIONS SAVS		
ADMISSIONS - PROVENANCE	NOMBRE	%
SESSAD	1	17%
SAMSAH	1	17%
AFTC	1	17%
ESAT	3	50%
<b>TOTAL ADMISSIONS</b>	<b>6</b>	<b>100%</b>

Le SAMSAH et le SAVS ont chacun réalisé 6 admissions. Les demandes d'admission ont été essentiellement formulées par des ESMS afin de favoriser une continuité du parcours et une cohérence selon les besoins des bénéficiaires. Nous avons

également admis des jeunes adultes orientés par les structures de handicap pour enfants (SESSAD, IMPRO) et deux bénéficiaires orientés par l'Equipe Mobile Autisme (EMA).

l'intervention du SAMSAH ou du SAVS n'est plus nécessaire, car ces personnes ont suffisamment gagné en autonomie ou ont suffisamment de ressources et d'étayage à domicile.

## 2.4. Les sorties

### SAMSAH

<b>SORTIES - ORIENTATION</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>%</b>
Sorties orientation EHPAD	1	17%
Sortie SAVS	1	17%
Sorties pour réorientation en FAS	1	17%
Sortie milieu ordinaire	2	33%
Sorties pour déménagement sur un autre secteur	1	17%
<b>TOTAL SORTIES</b>	<b>6</b>	<b>100%</b>

### SAVS

<b>SORTIES ORIENTATION</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>%</b>
Sortie orientation SAMSAH	1	20%
Sortie en milieu ordinaire	3	60%
Sortie orientation FAS	1	20%
<b>TOTAL SORTIES</b>	<b>5</b>	<b>100%</b>

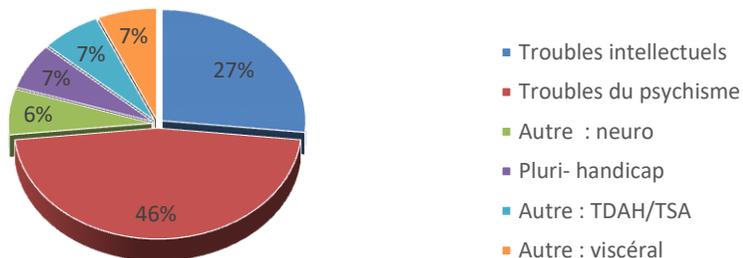
La majorité des bénéficiaires du SAMSAH et du SAVS ayant quitté le service ont été réorientés vers d'autres établissements ou services médico-sociaux. Certains ont également quitté les services pour réintégrer le milieu ordinaire. Parfois les conditions de vie des bénéficiaires ne sont plus compatibles avec une vie autonome en toute sécurité. Dans ces cas-là, le SAMSAH et le SAVS travaillent, en collaboration avec les partenaires, l'adhésion du bénéficiaire pour l'accès à d'autres lieux de vie plus adaptés.

Nous avons ainsi réorienté 2 personnes vers le Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) d'Harthouse et une personne vers l'EHPAD Saint-Charles à Schiltigheim. Une passerelle s'est également créée entre le SAVS et le SAMSAH, pour permettre d'orienter les bénéficiaires ayant besoin d'un accompagnement vers les soins, tout en tenant compte de leurs problématiques de santé. Pour d'autres bénéficiaires,

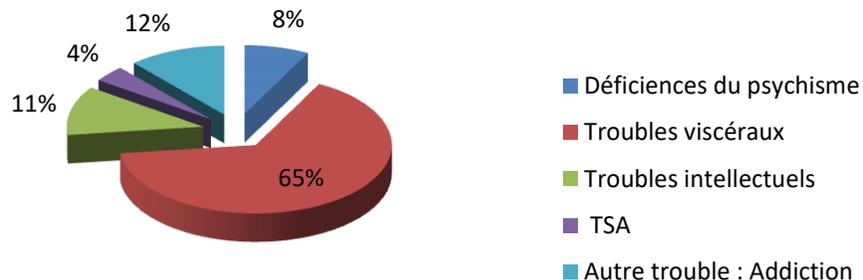
## 2.5. Les types de handicap

## SAMSAH

### TROUBLES PRINCIPAUX - SAMSAH

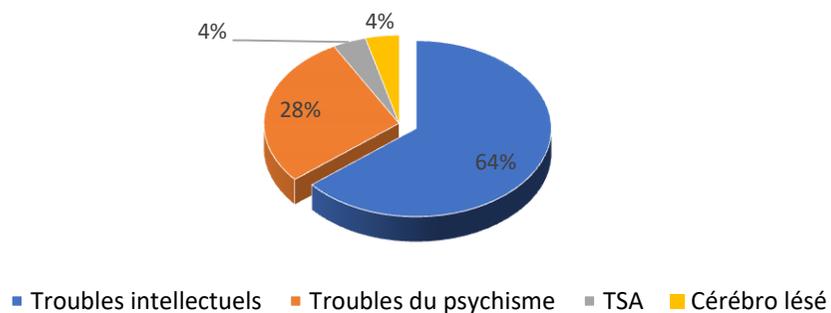


### TROUBLES ASSOCIES SAMSAH



## SAVS

### TROUBLES PRINCIPAUX - SAVS



Depuis quelques années, nous constatons une augmentation de personnes accompagnées dont le trouble principal est un trouble du psychisme. Pour le SAVS, elles représentent 28 % contre 23 % en 2021 et pour le SAMSAH elles représentent 46 % contre 36% en 2021. Nous pouvons également constater que 65 % des personnes accompagnées par le SAMSAH ont un trouble associé viscéral, ce qui implique un nombre considérable d'accompagnements vers les soins et notamment vers des médecins spécialistes. Nous avons également eu une forte demande d'orientation vers le SAMSAH pour un public présentant des troubles du spectre autistique.

## 3. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

### 3.1. Vie de l'établissement

**En juin 2022, le SAMSAH et le SAVS ont déménagé dans des locaux plus grands situés Avenue de Colmar à Strasbourg.** Nous partageons ces locaux avec le SASJ, le SERP, le CPCA et le service de médiation familiale, de l'ARSEA. **Ce nouvel environnement a permis d'améliorer la qualité de vie au travail et d'accueillir les bénéficiaires dans un cadre plus agréable.**

**L'expérience du SAMSAH dans l'accompagnement d'un public adulte en situation de handicap nous a permis de nous positionner, en septembre 2022, sur l'appel à candidature relatif à la création de places en SAMSAH pour adultes en situation de handicap présentant des troubles du spectre autistique.** En cette fin d'année, nous avons obtenu une réponse favorable pour cette extension et nous avons commencé sa mise en œuvre au niveau des recrutements, mais aussi au niveau de la préadmission des bénéficiaires, afin d'être opérationnels en janvier 2023.

### 3.2. Travail avec les familles

Les équipes du SAMSAH et du SAVS prennent en considération l'entourage proche du bénéficiaire dans son accompagnement, à la condition que celui-ci le souhaite et l'exprime explicitement.

Les bénéficiaires du SAVS sont généralement entourés par leur famille, ou vivent en couple. Ils sont davantage inscrits dans une vie sociale et familiale. Le travail réalisé avec la famille prend plutôt la forme d'une réflexion sur la capacité des aidants à « passer le relais » au service, ou encore sur la qualité des liens familiaux, amicaux et sociaux. En plus de leur apporter soutien et écoute, le travail avec les familles,

lorsqu'elles sont présentes, porte fréquemment sur la préparation de l'avenir. Cette question doit être abordée suffisamment en amont pour éviter les risques de rupture de parcours lorsque l'état de santé du bénéficiaire ou des aidants ne permet plus le maintien à domicile.

Une partie du public accompagné par le SAMSAH est isolé. Cet isolement social, amical et familial est souvent la conséquence d'un parcours de vie décousu associé aux effets du trouble psychique. Le travail avec l'entourage peut consister en un accompagnement à la restauration progressive de liens sociaux et familiaux. Lorsque la famille est présente, elle est souvent épuisée. Au sein du SAMSAH, la demande de répit des aidants est mise en avant dans plusieurs demandes d'accompagnement des bénéficiaires. Le SAMSAH peut ainsi intervenir un court moment pour aider à la mise en place de prestataires pour soulager les aidants, mais aussi dans les démarches administratives et d'accompagnement vers des structures proposant un accueil temporaire ou permanent des bénéficiaires.

**Quotidiennement, les services du SAMSAH-SAVS 67 reçoivent des appels téléphoniques et/ou des mails de la part des proches aidants parfois épuisés qui cherchent des solutions d'accompagnement pour leurs proches et qui souhaitent des solutions de répit et/ou de relais.**

### 3.3. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'inclusion :

Le SAVS et le SAMSAH œuvrent selon le projet des bénéficiaires dans des actions d'inclusion vers le droit commun. **Ces actions se réalisent en plusieurs étapes en respectant le rythme, les spécificités et la prise en compte de l'environnement et des choix de vie des bénéficiaires.**

Cette année, les professionnels du SAVS et du SAMSAH ont rencontré plusieurs bénéficiaires vivant avec leur famille dont le projet était l'accès à un logement. **Afin d'aider la personne à adhérer et à choisir un lieu de vie adapté, plusieurs dispositifs ont été présentés et visités** : habitat inclusif, logements privés, bailleurs sociaux colocation, Foyer d'Hébergements pour Travailleur Handicapés (FHTH). Les travailleurs sociaux des services aident à la réalisation des démarches de logement avec le bénéficiaire et en collaboration avec le mandataire judiciaire. Cette année, un bénéficiaire du SAVS a pu ainsi accéder à un logement autonome. Un bénéficiaire du SAMSAH a pu affiner son projet selon ses capacités en choisissant, après présentation et visite des dispositifs, une orientation en FHTH après un accueil temporaire concluant. Un autre a pu exprimer qu'il souhaitait vivre en logement plus autonome après avoir visité un habitat inclusif et un FHTH.

Plusieurs bénéficiaires sont également vulnérables au niveau de leur gestion financière et administrative. Cette année, le cheminement vers une mise sous protection a fait partie des projets personnalisés. Les étapes sont nombreuses et peuvent prendre du temps selon l'adhésion des familles et des bénéficiaires : rencontre avec un représentant mandataire, accompagnement dans les démarches du dossier de mise sous protection, accompagnement physique à l'audience chez le juge et mise en lien du bénéficiaire et du futur mandataire.

**Les actions d'inclusion nécessitent aussi, pour tous les accompagnements sociaux et médicaux des bénéficiaires, un accès aux droits et à une information éclairée sur leur situation.** Pour se faire, les professionnels utilisent des supports spécifiques et adaptés selon les compétences et les capacités de compréhension des bénéficiaires (pictogrammes, « BD santé » diffusées par 'Handiconnect', documents traduits en FALC...). Cette année, les professionnels ont développé l'utilisation de BD santé. Ils ont aussi créé des pictogrammes personnalisés et adaptés à chaque situation pour expliquer, préparer et rassurer notamment lors de rendez-vous médicaux, ou pour encourager la réalisation d'activités en toute autonomie (se déplacer, se laver etc.). Pour certaines personnes ayant des besoins médicaux importants, les professionnels du service ont mis en place un outil, le passeport santé, pour faciliter la transmission des informations dans le cadre d'une hospitalisation. **Tous ces outils facilitent la compréhension du bénéficiaire ainsi que son inclusion aux dispositifs du droit commun et permet également aux dispositifs de mieux accompagner la personne en situation d'handicap.**

### 3.4. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des bénéficiaires :

Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants fait partie des missions du SAMSAH et du SAVS et permet une cohérence du parcours de vie des bénéficiaires. La vie en logement autonome nécessite par exemple, selon les besoins des bénéficiaires, de nombreuses prestations effectuées par différents professionnels en complémentarité avec celles déjà réalisées par le SAMSAH et le SAVS.

#### La coordination extra-associative

Quand le bénéficiaire a besoin d'interventions d'auxiliaires de vie ou d'infirmières pour renforcer l'étayage à domicile, les professionnels font le lien avec les services d'aide à domicile et les cabinets d'infirmiers libéraux. Ils expliquent ainsi en prenant en compte le handicap de chacun, les aides à apporter et la cohérence des interventions à effectuer. Cette année, nous avons mis en place plusieurs

interventions d'aide à domicile dans le cadre d'une PCH afin de renforcer l'étayage à domicile, selon les besoins de la personne.

## La coordination intra-associative

Pour les bénéficiaires qui sont également accompagnés par l'ESAT ou par l'accueil de jour du CAAHM de l'ARSEA, des temps de coordinations entre les différents services sont nécessaires pour une cohérence du parcours de vie. Des temps d'échanges sont ainsi prévus à cet effet lors de réunions ou dans le cadre des projets personnalisés. Les professionnels du SAMSAH sont aussi en lien avec les professionnels référents de chaque structure afin de réajuster les interventions de chacun en fonction de la situation rencontrée. Pour éviter les ruptures de parcours et assurer une continuité d'accompagnement du secteur handicap enfant vers le secteur adulte et en amont d'une orientation vers le SAMSAH et le SAVS, les professionnels des services se sont cette année mis en lien avec le SESSAD et l'IMPRO pour quatre bénéficiaires.

### 3.5. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / transversalité

Le SAMSAH et le SAVS ont construit un large réseau de partenaires dans le réseau du champ sanitaire, social et médico-social mais aussi dans le champ des loisirs, de la culture et du champ social-local.

Lors de cette année 2022, le SAMSAH et le SAVS ont poursuivi leurs actions partenariales avec les mandataires judiciaires, les auxiliaires de vie, les prestataires à domicile, les accueils temporaires, les ESAT, les infirmières libérales et les médecins. Mais d'autres partenariats se sont également renforcés et construits, selon les besoins repérés et le projet personnalisé de chaque bénéficiaire.

Nous avons renforcé cette année notre partenariat avec le CAAHM de l'ARSEA concernant plusieurs bénéficiaires ayant une double orientation. L'orientation vers le SAMSAH ou le SAVS a été demandée suite à l'évaluation des besoins effectuée par des professionnels du CAAHM.

Pour pouvoir proposer des séjours en accueil temporaire, pour préparer l'adhésion à un autre lieu de vie et afin d'avoir une évaluation de l'autonomie des bénéficiaires, nous travaillons en étroite collaboration avec la Maison d'Accueil Temporaire d'Harthouse. Cette année, deux bénéficiaires ont ainsi pu être orientés vers le FAS 'Le Dali' et plusieurs séjours en accueils temporaires ont pu être organisés.

En amont de la création de places en SAMSAH pour adultes en situation de handicap présentant des troubles du spectre autistique, nous avons également travaillé en étroite collaboration avec l'équipe EMA, pour les orientations et les préadmissions.

Lors de cette année 2022, nous avons développé les partenariats avec les acteurs du secteur du logement inclusif, notamment Autonome Ensemble, Habitat et Humanisme et Familles Solidaires Alsace. Nous avons également pu faire découvrir les différents dispositifs existants sur le territoire à nos bénéficiaires, afin qu'ils puissent accéder à d'autres alternatives de logements inclusifs.

Dans le cadre de situations médicales complexes, nous avons renforcé notre partenariat avec l'ICANS. Nous avons également pu visiter l'accueil de jour de la Clinique de la Toussaint et rencontrer l'équipe médicale présente dans les lieux. Cela nous a permis de leur souligner la nécessité d'adapter l'accueil des personnes en situation de handicap.

### 3.6. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

Le SAMSAH vous propose de venir

échanger sur le thème

« Mon Corps »



Le SAMSAH vous propose de venir

échanger sur le thème

« L'Alimentation en Action »



Depuis l'année 2021, le SAMSAH a mis en place une plateforme de prévention, d'orientation et de conseils liés au volet « santé » de ses missions. Cette plateforme est destinée aux adultes en situation de handicap suivis par l'association et accompagnés par l'ESAT ou par le CAAHM. Elle permet également d'organiser ponctuellement des interventions auprès des bénéficiaires du SAVS.

Cette transversalité entre le SAMSAH et le SAVS a permis cette année l'intervention des professionnels de santé du SAMSAH auprès de trois bénéficiaires du SAVS qui nécessitaient une évaluation des besoins en soins, des accompagnements adaptés et une coordination médicale. Ces interventions par les professionnels de santé ont permis également une adhésion plus efficace concernant l'orientation vers les soins et faciliteront, si cela s'avère nécessaire, une orientation vers le SAMSAH.

En ce qui concerne les actions collectives de prévention santé, nous avons réalisé trois actions à l'ESAT et une en fin d'année 2022 au CAAHM. Nous avons réalisé ces actions pour 59 bénéficiaires et obtenu la participation active des bénéficiaires. Les professionnels ont également créé des outils adaptés aux sujets abordés, qui étaient : « Mon corps », « L'alimentation », « Le tabac » et « La montagne de la bonne santé » (au CAAHM). Les professionnels du SAMSAH, ont aussi mis en place, pour chaque séance, une enquête de satisfaction afin de pouvoir recueillir l'avis des participants et améliorer les futures actions, le cas échéant.

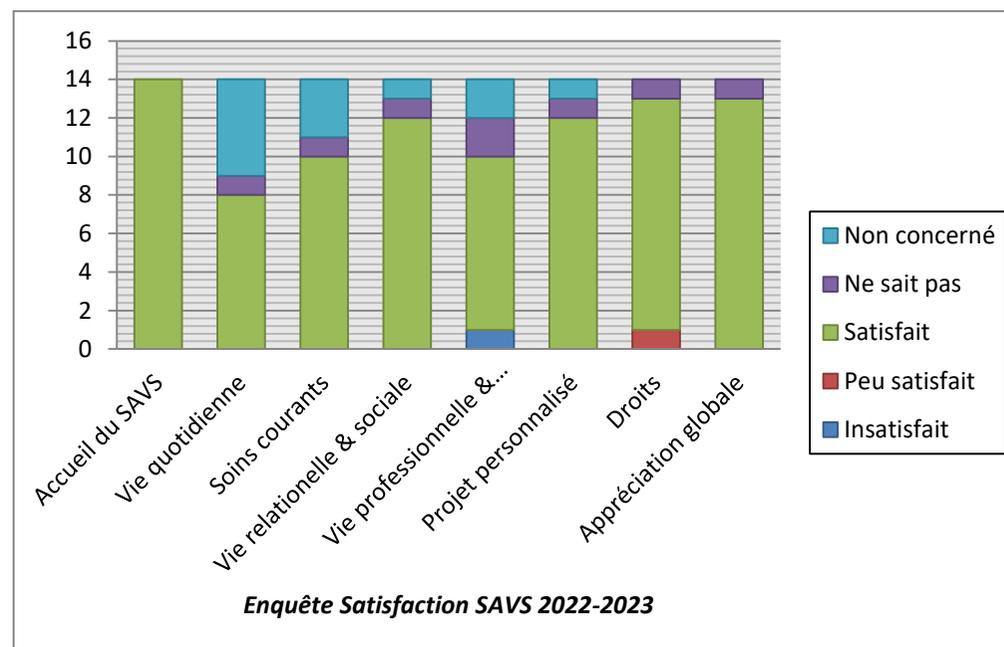
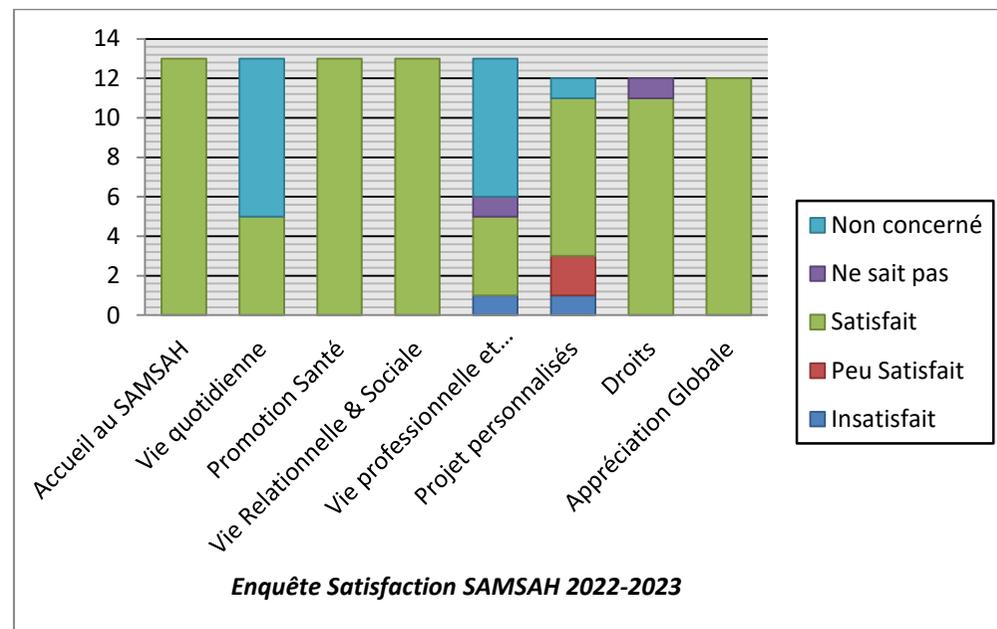


#### 4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

En 2022, le SAVS et le SAMSAH ont finalisé la réactualisation du projet de service 2022-2026. L'animation des groupes de travail est confiée au CREAL conformément au choix associatif d'accompagner les services dans leur démarche. L'ensemble des membres de l'équipe se sont mobilisés pour s'inscrire dans une réflexion commune et dans une démarche d'amélioration de nos prestations. Un plan et des fiches d'action axé sur des objectifs stratégiques précis ont été élaborés. L'ensemble de ce plan d'action vise, d'une part, à anticiper les réponses à apporter aux évolutions des besoins des personnes accompagnées en renforçant les partenariats ou en développant des actions nouvelles. D'autre part, ce plan d'action entend soutenir la qualité des prestations mises en œuvre et à renforcer l'approche globale proposée aux bénéficiaires.

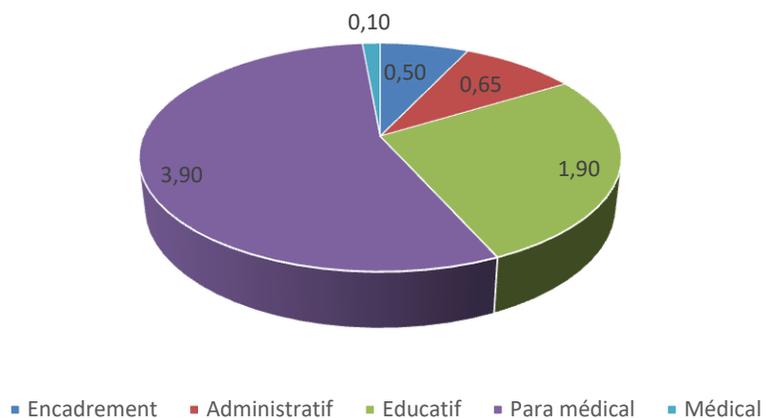
Comme chaque année, le recueil de l'avis des bénéficiaires sur le fonctionnement des services a été fait par le biais d'une enquête de satisfaction. Le retour de cette

enquête, exposé ci-après, montre que l'ensemble des bénéficiaires du SAMSAH et du SAVS ont été satisfaits des prestations.

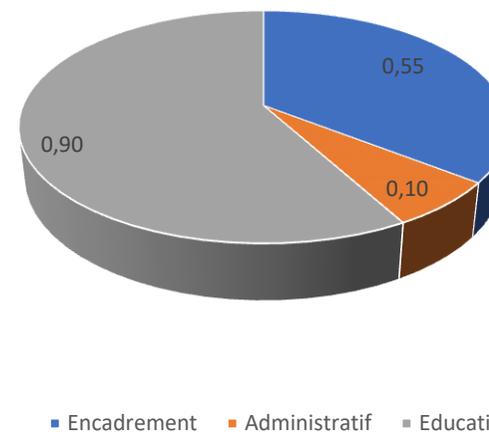


## 5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2022

Répartition du personnel en CDI au SAMSAH par catégorie (en équivalent temps plein)



Répartition du personnel en CDI au SAVS par catégorie (en équivalent temps plein)



### SAMSAH

#### CDI

Evolution du personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

2020	2021	2022
4,50	7,05	7,05

#### CDD temporaire

Evolution du personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

2020	2021	2022
0	0	0,40

### SAVS

#### CDI

Evolution du personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

2020	2021	2022
1,55	1,05	1,55

Cette année 2022 est marquée pour le SAVS et le SAMSAH, par une stabilisation relative des mouvements du personnel. Nous pouvons ainsi mentionner que le nombre de salariés en CDI cette année est resté identique à celui de l'année dernière au sein du SAMSAH. En complément des postes en CDI pré-existants, un poste en CDD de 0,40 ETP a également temporairement été créé dans le domaine administratif. Ce poste a répondu à la nécessité d'un temps supplémentaire de travail au niveau du secrétariat.

## 6. CONCLUSION

L'un des enjeux majeurs pour l'année 2023 sera de mettre en œuvre l'extension obtenue au sein du SAMSAH pour accueillir des adultes en situation de handicap présentant des troubles du spectre autistique tout en maintenant la dynamique de travail du service.

En complément des fonctions ressources déjà exercées par le SAMSAH, nous souhaitons également développer une plateforme de répit pour accompagner les proches aidants de personnes en situation de handicap, pour éviter tout risque d'épuisement. Nous avons répondu à un appel à projet en ce sens en début d'année 2023.